



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

Mis à jour le : 29/08/2023

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ face aux risques majeurs

Établissement : LYCÉE JEAN LURÇAT

Adresse : 25, AVENUE ALBERT CAMUS
BP 97019
66070 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

- Standard : 04 68 50 28 91
- Proviseur ligne directe : 04 68 51 83 38 / 06 07 23 18 40
- Secrétariat : 04 68 51 83 44

Adresse électronique : ce.0660011d@ac-montpellier.fr

Télécopie 04 68 50 38 37

Nom du chef d'établissement : Monsieur Olivier BRIFFAUT

Objet : le P.P.M.S. doit permettre aux équipes éducatives :
- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

1 LES LOCAUX

1.1 - FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le Lycée Lurçat appartient à un ensemble immobilier qui regroupe une piscine, un gymnase et le collège Albert Camus. Le lycée entretient la chaufferie commune.

Il est constitué de :

- 4 bâtiments construits en 1962 en béton qui comportent de 2 à 4 niveaux
- Bâtiment E (4 étages) destiné aux cours dont le 1^{er} et 2nd étages aux laboratoires de sciences
- Bâtiment i (4 étages et un sous-sol): regroupe un internat de 140 places, la chaufferie, la cuisine et la salle de restauration, des salles de cours
- 1 bâtiment (2 étages) destiné au logement des personnels
- 1 bâtiment (3 étages) destiné aux bureaux administratifs et au logement
- 2 nouveaux bâtiments de 2 étages (le CDI et la loge) construits en 2006
- 1 salle de danse entre le lycée et le gymnase construite en 2013



1.2 - RISQUES MAJEURS SPÉCIFIQUES A L'ETABLISSEMENT :

Séisme : zone de risque modéré
 Risque lié au transport aérien : chute ou explosion en vol d'un avion en approche de l'aéroport
 Rupture d'une canalisation de gaz
 Risque de nuage nucléaire ou chimique
 Situation traumatisante
 Crise Sanitaire
 Blocus ou tentative de blocus

1.3 - L'ALERTE ET LES PROCÉDURES EN CAS DE RISQUE MAJEUR

L'alerte est déclenchée par Monsieur le Proviseur ou en son absence un des 2 adjoints.
 Aussitôt un agent s'assure de l'accessibilité

Deux types de procédures :

- **Évacuation** et le regroupement à l'extérieur exécutés selon les mêmes consignes que lors d'une alerte incendie.
- **Confinement** : signalé par une sonnerie continue et un message vocal précisant le confinement. « **Confinement, fermer toutes les fenêtres.** »

1.4 - DÉTERMINATION DES LIEUX DE MISE A L'ABRI :

Le lycée possède 5 grandes salles susceptibles d'accueillir les classes en cas de confinement : la salle d'études, la cafeteria au rez-de-chaussée du bâtiment E, le réfectoire et la salle polyvalente au bâtiment internat.

Les surveillants présents à la vie scolaire en sortent, ferment les portes coupe-feu de du rez-de-chaussée. Les professeurs ferment les fenêtres et les portes de leur salle.

Les agents ferment toutes les portes des rez-de-chaussée.

Plus aucune personne n'est accueillie dans l'établissement
 L'usage du téléphone portable est formellement interdit.

Ecouter Radio France Bleu Roussillon 101,6 Mhz, un poste avec des piles neuves est toujours disponible dans le bureau du proviseur.

1.5 - MESURES SPECIFIQUES SELON LA NATURE DU RISQUE

A. SÉISME

Dès le début, demander aux élèves de se rapprocher des murs ou de se mettre sous leur table et de s'éloigner des fenêtres.

Se protéger la tête avec les bras

Après la première secousse, se méfier des répliques

Sortir du bâtiment après les secousses

Si on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (canalisation, table,)

B. CATASTROPHE AÉRIENNE

Confinement avec alerte en continue et message vocal

C. RUPTURE D'UNE CANALISATION DE GAZ

Confinement avec alerte en continue et message vocal

Eviter absolument de manipuler les interrupteurs et tout appareil électrique ou électronique

D. NUAGE CHIMIQUE OU RADIOACTIF

Confinement avec alerte en continue et message vocal

Calfeutrer les fenêtres avec du ruban adhésif

E. NEIGE ABONDANTE, INONDATION

Confinement dans les salles de classe habituelles en attendant la possibilité d'évacuation

Les adultes sont tous réquisitionnés tant que les élèves sont présents.

F. INTRUSION

- **Confinement dans les salles de classe habituelles en attendant la possibilité d'évacuation**
- **Verrouiller les portes puis se barricader**
- **Tirer les rideaux ou les ventelles au rez-de-chaussée**
- **Eteindre les lumières**
- **Demander un silence absolu**
- **Prendre les consignes via **le Chat interne****
- **Attendre les consignes pour évacuer**

1.6 - DÉTERMINER LES ACCÈS DE L'ÉTABLISSEMENT :

Personnes ressources en charge du contrôle des accès de l'établissement :

Les personnes ressources, en fonction des situations auxquelles elles sont confrontées et dans la limite de leur possibilité, prennent les premières dispositions nécessaires à la gestion des fluides.

Il est possible d'utiliser la photocopie des plans incendie par étage car ces plans sont déjà renseignés (locaux à risques, coupures des fluides, escaliers, emplacement des ascenseurs...)

2 LES PERSONNES

2.1 – Informer le conseil d'administration, les parents d'élèves, les élèves, la commission d'hygiène et de sécurité, des dispositions prises.

Communication à l'ensemble de la communauté scolaire (personnels, élèves)

*Modalités et date de la communication : réunion de prérentrée des professeurs
Jour de rentrée pour les élèves*

Communication aux parents d'élèves :

- Ne pas venir chercher les enfants
- Eviter de téléphoner,
- Ecouter la radio,
- Rassurer...

Modalités et date de la communication : pré-rentrée, courriel...

Chaque année, le Plan Particulier de Mise en Sûreté est soumis au Conseil d'Administration de l'établissement et à la Commission Hygiène et Sécurité.

2.2 – Lister les secouristes et leurs compétences :

Les secouristes

Mme FERRER
Mme DUBRESSON

Leurs fonctions

infirmière
infirmière

2.3 Définir les prises en charge particulières :

2.3.1 - pour les activités qui se déroulent hors des locaux scolaires

Gymnase : Ne pas sortir et attendre les instructions

Piscine : Rester à la piscine et attendre les instructions.

Responsables : Professeurs d'E.P.S. :

Envoi d'un message sur le portable pour donner les instructions

Sorties scolaires non habituelles : prévoir un lieu de mise à l'abri (école voisine, mairie...) en cas de survenue d'un événement sur le trajet et penser à donner un numéro de téléphone portable pour pouvoir joindre le responsable du groupe.

2.3.2 - pour les personnes (adultes ou élèves) qui nécessiteront une attention particulière (handicapés moteurs, visuels, auditifs...)

- pour des élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

La liste des élèves devant faire l'objet d'une attention particulière est tenue à jour par le personnel de l'infirmerie.

Une fiche individuelle d'observation est remplie pour chaque élève devant faire l'objet d'une attention particulière.

Sont responsables de ces élèves fragiles :

- L'enseignant durant le cours de l'élève
- L'AVS accompagnant l'élève



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

3 L'ORGANISATION

3.1 - CELLULE DE CRISE

Répartition des missions des personnels

BOEN spécial N°3 du 30 mai 2002

Missions	Fonction	Personnels
<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte, activer le <i>Plan particulier de mise en sûreté</i> - S'assurer de la mise en place des différents postes - Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités - Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Proviseur</p>	<p>Chef d'Etablissement ou son représentant</p> <p>Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours Tél : 06 07 23 18 40 (si possible différent du numéro du standard)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement - Etablir et maintenir les liaisons internes - Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement - Etablir la liste des absents - Signaler les blessés ou les personnes isolées - Gérer l'attente - Assurer la logistique interne - Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité si nécessaire) - Contrôler les accès de l'établissement 	<p><input checked="" type="checkbox"/> CPE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat de direction</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Professeurs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> CPE + professeurs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Professeurs + AED</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agents</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agents</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agents atelier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agents d'accueil</p>	<p>Personnes ressources : Personnel de direction Personnel enseignant Personnel d'éducation Personnel administratif, technique, ouvrier de service Personnel de santé Personnel de surveillance</p> <p>Agent Chef Tél : 06 63 93 28 91</p>





ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

<p>Établir la liaison avec les secours</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels - Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) - Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers...) 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Proviseur Adjoint</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Proviseur Adjoint</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agents</p>	
<p>Etablir la liaison avec les familles En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, écouter la radio - Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Agents d'accueil</p>	
<p>Relation avec les médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les consignes du chef d'établissement 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat de direction.</p>	





ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

3.2 - ANNUAIRE DE CRISE :

LYCÉE JEAN LURÇAT
25, AVENUE ALBERT CAMUS
BP 97019
66070 PERPIGNAN CEDEX

Accès des secours : rue de Sévigné par 2 portails

POSTES TELEPHONIQUES INTERNES

STANDARD	04.68.50.28.91	FAX SECRETARIAT	04.68.50.38.37
INTENDANCE		FAX INTENDANCE	04.68.50.76.10
LOGE	9	SECRETARIAT PROVISEUR TEL 04 68 51 83 44	
TEL ASTREINTE	06.21.63.50.67		

PAR SERVICE

436	AGENT CHEF	TEL 04.68.51.83.43
425	ATELIER	
448	ASSISTANTE SOCIALE	TEL 04.68.86.67.48
439	BAC SECRETARIAT	
473	BTS SECRETARIAT	
457	CAFETERIA	
419	CDI	
438	CHAUFFERIE	
430	CHEF DES TRAVAUX	TEL+FAX 04.68.50.37.97
447	CIO	
2019	COLLEGE A. CAMUS	TEL 04.68.67.56.10 FAX /04.68.67.45.23
424	CUISINE	
422	GYMNASE	
423	INFIRMERIE	TEL 04.68.51.83.39
440	LABO PHYSIQUE	
441	LABO SVT	
472	LINGERIE	
427	LIVRES / REGION	
435	MAGASIN	
428	REPROGRAPHIE	
437	SALLE POLYVALENTE	
432	SALLE DES PROFESSEURS	
411	SALLE DE REUNIONS	
486	SALLE 300i	
487	SALLE 411 E	
452	SALLE 308 E	
439	SECRETARIAT BAC	
	STADE GARDIEN	TEL 04.68.67.32.17
443	SURVEILLANTS	
473	SECRETARIAT BTS (salle 211i)	
485	BAC PRO SERVICE	TEL 04.68.86.67.61





ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

ÉDUCATION NATIONALE

Standard Inspection Académique 04 68 66 28 00
Secrétariat général : 04 68 66 28 53
Cabinet du DSDEN des PO 04 68 66 28 09 06 03 27 01 20
Cellule de crise DASEN des PO 04 68 34 81 76

PRÉFECTURE DES PO

Sécurité civile (SIDPC) : 04 68 51 66 66 (standard)
04 68 34 28 14 (fax)
Téléphone d'astreinte 06 08 68 85 17 (en cas d'évènement durant le week-end)

MAIRIE

Division sécurité civile 04 68 66 34 49
04 68 62 38 22 (fax)

CONSEIL REGIONAL

Service éducation 04 67 22 80 00 (standard)
04 67 22 80 26 (secrétariat direction éducation)

SECOURS :

Pompiers : 18
Samu : 15



3.3 –CONSIGNES A APPLIQUER PAR LE PERSONNEL

- Pour les personnes RESSOURCES rejoindre le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées.
- Pour les Personnels :
 - ↪ Continuer à assurer l'encadrement des élèves (rejoindre dans le calme le ou les lieux, internes ou externes, de rassemblement prévu pour la mise en sûreté).
 - ↪ Veiller au bon déroulement de l'opération de regroupement
 - ↪ Penser aux publics spécifiques : élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières
 - ↪ Etablir une fiche d'effectifs : chaque enseignant en charge d'une classe ou d'un groupe d'élève établira une fiche d'effectifs qu'il remettra au CPE
 - ↪ Signaler les incidents
 - ↪ Gérer l'attente

3.4 - GESTION de la COMMUNICATION avec L'EXTERIEUR

Lors d'une éventuelle alerte, les personnes ressources identifiées lors de la préparation du plan ont à jouer un rôle particulier aux côtés du chef d'établissement, en matière de communication lorsque celle-ci est maintenue ou a été rétablie.

Liaison avec les autorités :
(Mairie, Préfecture, Inspection Académique) :

- ↪ Réceptionner, noter et communiquer aux autorités concernées toute information sur la situation et son évolution.
- ↪ Transmettre les directives des autorités administratives
- Liaison avec les secours :
 - ↪ Informer à intervalles réguliers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieu de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels....
 - ↪ Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux.
- Liaison avec les familles (*en cas de sollicitation*) :
 - ↪ Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants et qu'il faut éviter de téléphoner.
 - ↪ Indiquer la radio qui relaie localement les informations fournies par le préfet.
 - ↪ Informer en respectant les instructions du préfet.
- Relation avec la presse : **IMPORTANT**
 - ↪ Elles ne peuvent s'exercer qu'en conformité avec les instructions et consignes du préfet et des autorités hiérarchiques par le Proviseur.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

3.5 - CONDUITE A TENIR EN PREMIERE URGENGE

Voir protocole d'urgence

3.6 - PREVOIR LE LIEU DE STOCKAGE DES MATERIELS DE CRISE ET EN INFORMER LES PERSONNES RESSOURCES ET CONSTITUER UN LOT DE MATERIEL DE CRISE.

- *Lieu de stockage choisi :*
- *Constitution du lot de matériel de crise.*

3.7 - FAIRE UN EXERCICE ANNUEL DE MISE A L'ABRI :

Toute crise se prépare et nécessite une sensibilisation de tous les acteurs ainsi que des exercices d'application.

-Année scolaire 20.../20... :

- **Hypothèse de risque majeur retenue pour l'exercice :**
- **date de l'exercice :**

-Année scolaire 20.../20... :

- **Hypothèse de risque majeur retenue pour l'exercice :**
- **date de l'exercice :**

-Année scolaire 20.../20... :

- **Hypothèse de risque majeur retenue pour l'exercice :**
- **date de l'exercice :**

